

DIRECTION VOIRIES RESEAUX ET  
DOMAINE PUBLIC  
Service Circulation Stationnement  
PP/CD/GA/CR/LF

### ARRETE DU MAIRE

**Le Maire de la Ville de Grasse,**

**N°231 C.S / 2021**

**STATIONNEMENT / CIRCULATION**

**PROROGATION DE L'ARRETE  
N°182 C.S/2021**

**RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU  
POTABLE**

**RD 2562 – AVENUE DE LA LIBERATION  
SECTION COMPRISE ENTRE LE  
GIRATOIRE DE LA HALTE ET LE  
GIRATOIRE SAINTE-ANNE**

**DU VENDREDI 12 NOVEMBRE 2021  
AU VENDREDI 26 NOVEMBRE 2021**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212.1 et L2213-1 à L2213-6,

**VU** le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L2122-1 à L2122-4 et L3111.1,

**VU** le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L115-1, L141-10, L141-11 et L141-12,

**VU** le Code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8<sup>ème</sup> partie – signalisation temporaire – approuvé par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),

**VU** le décret 2011-1241 du 5 octobre 2011, relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport et de distribution,

**VU** le règlement de voirie communal approuvé le 24 septembre 2019, relatif à la conservation du Domaine Public,

**VU** la demande en date du 9 novembre 2021 par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, représentée par Monsieur MOUREY,

**VU** l'autorisation de travaux du Conseil Départemental 06 n° SDA LOC - GR - 2021-11 - 422,

**VU** l'arrêté n°182 C.S/2021, du 22 septembre 2021, réglementant jusqu'au 12 novembre 2021, la circulation et le stationnement, en agglomération, sur la RD 2562, avenue de la Libération (section comprise entre le giratoire de la Halte et le giratoire Sainte-Anne), pour permettre l'exécution par l'entreprise SEETP, les travaux de génie civil préalables au renouvellement du réseau d'eau potable,

**VU** l'avis favorable de Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Ville de Grasse,

### CONSIDERANT

Que pour permettre la poursuite des travaux de génie civil préalables au renouvellement du réseau d'eau potable, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation et le stationnement, en agglomération, sur :

- RD 2562 – Avenue de la Libération
- Section comprise entre le giratoire de la Halte et le giratoire Sainte-Anne
- Du vendredi 12 novembre 2021 au vendredi 26 novembre 2021



Hôtel de ville  
BP 12069  
06131 GRASSE CEDEX  
Tél. 04 97 05 50 00  
Fax 04 97 05 50 01

## ARRETONS

### ARTICLE I :           AUTORISATION

La fin des travaux prévue dans l'arrêté communal temporaire n°182 C.S/2021 du 22 septembre 2021, réglementant jusqu'au 12 novembre 2021, la circulation et le stationnement, en agglomération, sur l'avenue de la Libération (section comprise entre le giratoire de la Halte et le giratoire Sainte-Anne), pour l'exécution des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable, est reportée **au vendredi 26 novembre 2021**.

Le reste de l'arrêté communal n°182 C.S/2021 du 22 septembre 2021 demeure sans changement.

### ARTICLE II :           PUBLICATION ET AFFICHAGE

Cet arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la commune et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs.

### ARTICLE III :           RECOURS

Conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, tout recours devra être présenté devant le tribunal administratif de Nice, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté.

### ARTICLE IV :

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Ville de Grasse,  
Monsieur le Commissaire de Grasse ou son collaborateur,  
Monsieur le Chef de la Police Municipale,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Grasse le,

Par délégation du Maire,  
**Pascal PELLEGRINO**

12 NOV. 2021

  
  
**Adjoint au Maire en charge**  
de la gestion du domaine public,  
de la voirie, de la circulation et du stationnement

### Annexe

Schéma de signalisation CF23

Arrêté n°231 C.S / 2021 – avenue de la Libération